

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA OU AU JAPON



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 25 juillet 2003

GFI INFORMATIQUE annonce le lancement d'une émission d'Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« OBSAR ») de 44.405.000 millions d'euros pouvant être porté à 51.065.750 euros et de Bons de Souscription d'Actions Remboursables Autonomes pour un montant maximum de 719.153 euros pouvant être porté à 827.026 euros.

GFI INFORMATIQUE, Société de Services Informatiques, lance une émission d'OBSAR et de BSAR Autonomes afin pour l'essentiel de refinancer la dette moyen terme du groupe et pour le solde de financer les besoins en fonds de roulement.

Le montant de cette émission d'OBSAR est fixé à 44.405.000 euros pouvant être porté à 51.065.750 euros et de Bons de Souscription d'Actions Remboursables Autonomes pour un montant maximum de 719.153 euros pouvant être porté à 827.026 euros.

Le présent communiqué, établi en conformité avec les dispositions réglementaires applicables, reprend les principales caractéristiques de l'émission.

La note d'information a reçu le visa de la COB n° 03-702 en date du 24 juillet 2003

L'avertissement de la COB suivant figure dans le prospectus :

« La Commission des opérations de bourse attire l'attention du public sur

- les caractéristiques particulières des instruments financiers décrits dans le présent prospectus et notamment sur le fait que la Société :

- pourra, à chaque Date de Paiement des Intérêts, procéder au remboursement anticipé de tout ou partie des Obligations restant en circulation, au pair majoré du Montant d'Intérêts correspondant à la Période d'Intérêt se terminant à la date de remboursement ;
- pourra, à tout moment à compter du 5 Août 2006, et dans l'hypothèse où le niveau du cours de l'action GFI INFORMATIQUE le permettrait, décider de procéder au remboursement anticipé des BSAR et devra dans ce cas procéder au remboursement anticipé des Obligations au pair majoré de l'intérêt couru jusqu'à la date de remboursement.

- le fait que l'opération ne fasse l'objet d'aucune garantie de placement.

EMETTEUR

GFI INFORMATIQUE est une société de Services Informatiques dont l'activité s'articule autour de 4 pôles : intégration de systèmes et ingénierie, outsourcing, progiciels et conseil stratégique.

OBJECTIF DE L'OPERATION :

Le produit de la présente émission a pour objet de restructurer la dette moyen terme du groupe en rallongeant sa maturité actuelle de 2 à 4,5 ans. Le groupe prévoit de consacrer au minimum 85 % du produit

de la présente émission au remboursement anticipé de ses lignes moyen terme actuelles remboursables au deuxième semestre 2003 et en années 2004 et 2005. Ces lignes représentent 80 % de la dette financière moyen terme du groupe au 31 décembre 2002. L'opération permet donc un rééchelonnement des remboursements jusqu'en 2008. Le solde sera consacré au financement du besoin en fonds de roulement. L'émission de BSAR Autonomes parallèlement aux OBSAR a principalement pour objectif de permettre aux actionnaires de GFI Informatique d'accéder directement aux BSAR.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS :

- Date d'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire : 21 mai 2002.
- Date d'autorisation du Conseil d'Administration : 21 juillet 2003.
- Date de décision du Président : 22 juillet 2003.
- Emission d'Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables pour un montant nominal de 44.405.000 euros représenté par 415.000 Obligations. Le nombre d'Obligations émises est susceptible d'être augmenté par la société d'au maximum 15 % (clause d'extension des OBSAR) pour le porter à 477.250 Obligations représentant un nominal total maximum de 51.065.750 euros.
- Date de jouissance : 5 août 2003.
- Valeur nominale unitaire : 107 €.
- Prix d'émission : le pair, payable en une seule fois à la date de règlement
- Intérêt : Euribor 3 mois – 0,25 % par an, payable trimestriellement à terme échu les 5 novembre, 5 février, 5 mai et 5 août de chaque année et pour la première fois le 5 novembre 2003.
- Taux de rendement actuariel brut à l'échéance : Marge actuarielle de moins 0,25% % par rapport à l'Euribor 3 mois.
- Amortissement normal : en deux tranches égales les 5 Août 2007 et 5 Août 2008 par remboursement au pair, soit 107 € par Obligation ; soit aux dates de règlement prévues une durée de vie totale de l'emprunt de 5 ans et une durée de vie moyenne de l'emprunt de 4,5 ans.

- Amortissement anticipé :

Possible :

> à tout moment, par rachat en bourse ou hors bourse ou par offres publiques ;

> au gré de la Société en totalité ou en partie à chaque Date de Paiement d'Intérêts à compter de 5 Août 2003 jusqu'au 5 août 2008, à un prix de remboursement anticipé égal au pair majoré du Montant d'Intérêts correspondant à la Période d'Intérêt se terminant à la date de remboursement.

Dans ces deux hypothèses, les Obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées proportionnellement sur chacune des deux annuités relatives aux Obligations.

Obligatoire :

Dans l'éventualité où la Société déciderait de mettre en œuvre le remboursement anticipé des BSAR la Société remboursera la totalité des Obligations en circulation à un prix de remboursement anticipé égal au pair majoré de l'intérêt couru jusqu'à la date fixée pour le remboursement, au plus tard deux mois après la date de publication de l'avis aux porteurs de BSAR du remboursement des BSAR.

Possible pour les porteurs de BSAR exerçant 20 BSAR ou un multiple de 20 BSAR :

Pour chaque exercice de 20 BSAR, les porteurs de BSAR pourront demander le remboursement anticipé d'une Obligation au prix de 107 euros, coupon couru inclus. Toutefois ce montant ne sera payable que par compensation avec le montant de la souscription correspondant à l'exercice de 20 BSAR.

- Exigibilité anticipée en cas de défaut : Les Obligations deviendront exigibles en cas de défaut de l'émetteur ou de l'une de ses filiales importantes.

BSA REMBOURSABLES AUTONOMES EMIS :

- Emission de Bons de Souscription d'Actions Remboursables Autonomes pour un montant de 719.153 euros, représenté par un nombre maximum de 1.438.306 BSAR Autonomes, susceptible d'être augmenté par la société d'au maximum 15% (la clause d'extension des BSAR) à 827.026 euros représenté par 1.654.052 BSAR Autonomes.

CARACTERISTIQUES DES BSAR :

- Nombre de BSAR attachés à chaque Obligation : à chaque Obligation sont attachés 14 BSAR. En conséquence, il sera émis un nombre maximum de 5.810.000 BSAR susceptible d'être porté jusqu'à un nombre maximum de 6.681.500 en cas d'exercice de la clause d'extension des OBSAR.

- Le prix d'émission de chaque BSAR Autonome est fixé à 0,50 euro.
- Parité d'exercice et prix d'exercice : UN BSAR permettra de souscrire UNE (la "Parité d'Exercice") (sous réserve d'ajustements prévus) action nouvelle GFI INFORMATIQUE au prix de 5,35 € libérable en espèces. Toutefois, pour chaque exercice de 20 BSAR les porteurs pourront libérer leur souscription de 107 euros (20 x 5,35 euros) par remise d'UNE Obligation d'un nominal de 107 euros rendue liquide et exigible à cet effet.
- Période d'exercice : sous réserve des stipulations du paragraphe suivant "Remboursement anticipé des BSAR au gré de l'émetteur" et des conditions de suspension de l'exercice de ces BSAR, les BSAR pourront être exercés à tout moment du 5 août 2003 au 4 août 2008 (la "Période d'Exercice"). Sous réserve des modalités de remboursement anticipé des BSAR, les BSAR qui n'auront pas été exercés au plus tard le 4 août 2008 deviendront caducs et perdront toute valeur.
- Remboursement des BSAR au gré de l'émetteur : la Société pourra, à son seul gré, procéder à tout moment, à compter du 5 août 2006 jusqu'à la fin de la Période d'Exercice, au remboursement anticipé de la totalité des BSAR restant en circulation au prix de 0,01 € ; toutefois, un tel remboursement anticipé ne sera possible que si la moyenne arithmétique, calculée sur 10 jours de bourse consécutifs au cours desquels l'action est cotée, choisis par la Société parmi les 20 jours de bourse qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé, des produits (1) du cours de clôture de l'action GFI INFORMATIQUE sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A et (2) de de la Parité d'Exercice en vigueur à chacune des dates excède 7,50 €.
- Rachats et annulation des BSAR : possible : à tout moment, en bourse ou hors bourse, ou par offres publiques. Les BSAR rachetés en bourse ou hors bourse ou par voie d'offres publiques seront annulés.
- Remboursement des BSAR au gré des porteurs : les porteurs pourront, à leur seul gré, demander à la Société le remboursement des BSAR non exercés pendant une période de deux mois à compter de l'expiration de la période d'exercice au prix unitaire de 0,01 euro. A défaut d'une telle demande dans le délai imparti, les BSAR perdront toute valeur et seront immédiatement annulés.
- Cours de bourse de l'action : la moyenne des cours de l'action GFI INFORMATIQUE s'établie à 3,80 euros sur les trois derniers mois précédant l'émission à 3,97 euros sur les six derniers mois. Le cours d'ouverture du 22 juillet 2003 est de 4,45 euros. Le prix d'exercice des BSAR de 5,35 € représente une prime de 20 %.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

Les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription. Toutefois, la souscription des OBSAR sera réservée par priorité du 25 juillet 2003 au 31 juillet 2003 inclus aux actionnaires inscrits en compte à l'issue de la journée comptable du 24 juillet 2003 à raison de 1 OBSAR pour 104 actions détenues et de 1 BSAR pour 30 actions détenues; cette priorité ne constituera ni un droit négociable, ni un droit cessible.

TYPE DE GARANTIE :

Le service de l'emprunt en intérêts, amortissements, impôts, frais et accessoires ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

La souscription des OBSAR ne fait pas l'objet de garantie de placement.

CALENDRIER DE L'OPERATION :

24 juillet 2003	Visa de la Commission des opérations de bourse sur la note d'opération
25 juillet 2003	Publication d'un communiqué de presse par la Société annonçant les conditions préliminaires de l'émission Ouverture du délai de priorité
31 juillet 2003	Clôture du délai de priorité.
5 août 2003	Règlement- livraison des OBSAR.

COTATION :

- Les Obligations et les BSAR font l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A.. Les Obligations et les BSAR seront cotés séparément.
- Date de cotation : à titre indicatif prévue pour le 5 août 2003.

AUTRES INFORMATIONS

Placement : Les OBSAR qui font l'objet d'un placement global seront offertes :

- en France, auprès d'investisseurs personnes morales ou physiques ;
- hors de France, conformément aux règles propres à chaque pays où s'effectue le placement, à l'exception des Etats-Unis d'Amérique, du Canada et du Japon où aucun placement ne pourra s'effectuer.

Il n'existe aucune tranche spécifique destinée à un marché particulier.






Les ordres de souscription devront être déposés auprès de BNP Paribas et Société Générale dans le cadre du placement public et à Natexis Banques Populaires dans le cadre du délai de priorité.

Droit applicable: droit français

Intention des actionnaires : Monsieur Jacques TORDJMAN qui détient 11 % du capital et 11 % des droits de vote a fait part de son intention de ne pas souscrire à la présente émission d'OBSAR et de souscrire ou acquérir 100 000 BSAR.

Nombre maximum d'actions pouvant être créées: 8.335.552, soit une dilution de 16,10 % pour un actionnaire ne souscrivant pas à la présente émission.

LES INTERMEDIAIRES :

Chefs de file - Teneurs de livre		
		
Banques participantes :		
		

CONSEIL DE LA SOCIETE

EuropeOffering

CONTACTS INVESTISSEURS :

GFI INFORMATIQUE

199 rue Championnet 75018 PARIS

MISE A DISPOSITION DU PROSPECTUS :

Des exemplaires du prospectus ayant reçu le visa de COB en date du 24 Juillet 2003 sous le numéro n° 03 - 702 sont disponibles sans frais auprès des Chefs de File et Teneurs Associés ainsi qu'au siège social de **GFI INFORMATIQUE**, 199 rue Championnet 75018 PARIS, sur le site Internet de la COB : www.cob.fr et sur le site Internet de la Société : www.gfi.fr

CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VALEURS MOBILIERES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE. DES VALEURS MOBILIERES NE PEUVENT ETRE VENDUES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE QU'A LA SUITE D'UN ENREGISTREMENT OU DANS LE CADRE D'UNE EXEMPTION DE L'OBLIGATION D'ENREGISTREMENT. **GFI INFORMATIQUE** N'A PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER UNE QUELCONQUE PORTION DE CETTE EMISSION AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE NI DE PROCEDER A UNE OFFRE PUBLIQUE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE. CE COMMUNIQUE NE SERA PAS DIFFUSE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE ET AUCUNE COPIE DE CELUI-CI NE DOIT ETRE DISTRIBUEE OU ENVOYEE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

LA DIFFUSION DE CE COMMUNIQUE DANS CERTAINS PAYS PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES DISPOSITIONS LEGALES EN VIGUEUR. CE COMMUNIQUE NE DEVRA PAS ETRE DISTRIBUE AU JAPON. LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE COMMUNIQUE NE CONSTITUENT PAS UNE OFFRE DE VALEURS MOBILIERES AU JAPON.

